

Le Contrat Sérénité Blue Serve

Nos experts ont développé un contrat d'infogérance informatique vous permettant de disposer de prestations adaptées et sécurisées. Ce Contrat Sérénité vous permet d'avoir l'assurance que, chaque jour, votre entreprise puisse accéder à ses outils informatiques essentiels à sa productivité.

LE CONTENU DU CONTRAT D'INFOGÉRANCE SÉRÉNITÉ



AUDIT
COMPLET SUR SITE



PRÉVENTION
MAINTENANCES RÉGULIÈRES



DÉPANNAGE RAPIDE
SUR SITE OU À DISTANCE



HOTLINE DÉDIÉE
À VOTRE ÉCOUTE

Dédié aux TPE, PME, collectivités locales et professionnels de santé

Audit et rédaction du dossier technique

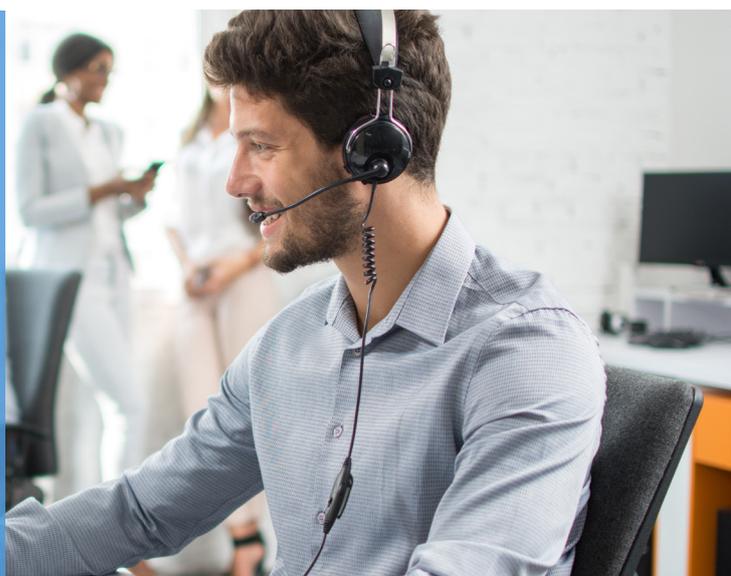
Maintenances préventives et dépannages illimités

Budget annuel fixe et dimensionné selon vos besoins

Hotline dédiée à vos demandes de dépannage

+80% de nos clients sont satisfaits ou très satisfaits de leur contrat

**1 contrat d'infogérance pour
tous les besoins informatiques
de votre entreprise**



LE CONTRAT SÉRÉNITÉ : CONTENU

01 L'audit sur site

Phase essentielle avant la mise en œuvre d'un contrat de maintenance informatique, l'audit nous permettra :

- De définir votre vision stratégique.
- D'évaluer la performance et l'obsolescence de votre infrastructure informatique.
- De prendre la mesure des bonnes pratiques informatiques de votre structure : sécurité, sauvegarde, plan de reprise d'activité.
- D'identifier les risques et les points critiques.

La remise du rapport d'audit

A l'issue de cette première phase nous vous remettons un rapport comprenant :

- Une cartographie complète de votre infrastructure informatique : liste des matériels, numéros de série, date d'installation, suivi des garanties, etc.
- Des axes d'amélioration concernant l'ensemble de votre parc informatique qu'il s'agisse de cybersécurité, de gestion des systèmes et réseaux, d'administration de vos serveurs ou encore d'optimisation de vos postes.

02 Les maintenances préventives

Maintenances préventives : l'assurance d'être serein

Nous assurons des visites et des interventions régulières programmées dans le cadre de maintenances préventives.

Ces actions vous assurent de disposer d'un parc informatique fonctionnel et de limiter l'apparition d'incidents.

Chaque action de maintenance préventive vous permet également de disposer d'un compte-rendu reprenant :

- Les actions réalisées.
- La synthèse des relevés effectués.
- Les faits marquants.
- Les suggestions d'amélioration.
- Vos indicateurs de performance.

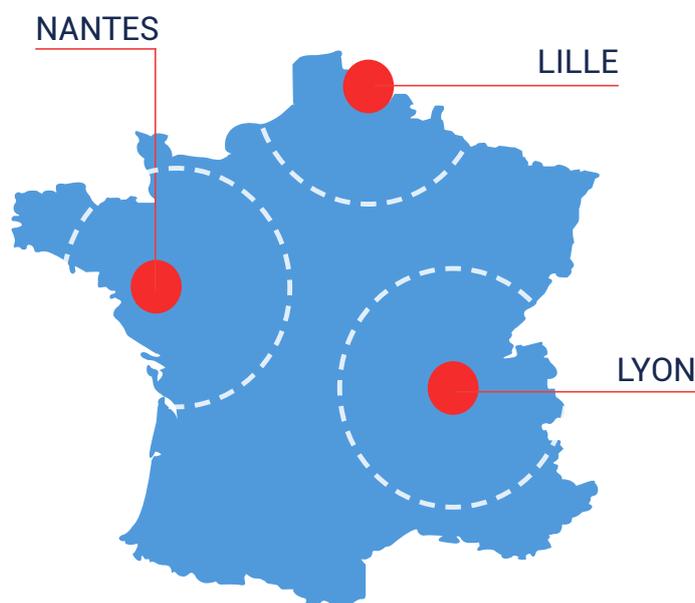
03 Votre hotline dédiée pour un dépannage rapide

Suite à l'appel émis par l'un des collaborateurs de votre structure à la hotline Blue Serve, ou sur le portail web, la demande est qualifiée et fait l'objet d'une réponse proportionnée selon son niveau de sévérité :

- Action de dépannage immédiate.
- Intervention en télémaintenance.
- Intervention sur site si nécessaire.
- Clôture de l'incident.
- Envoi d'un mail récapitulatif.

FAITES LE CHOIX D'UN PARTENAIRE DE PROXIMITÉ

Grâce à une implantation géographique stratégique, qui s'est construite grâce à l'**ouverture de 3 agences à Lille, Lyon et Nantes**, nous sommes au plus proche de vous afin de vous accompagner tout au long de votre développement.



Vous avez besoin d'informations sur notre contrat d'infogérance ?

Contactez-nous



Par mail à l'adresse blueserve@proges.com



Par téléphone au **03.20.64.63.63**

 **PROGESPLUS**

Lille - Lyon - Nantes

Siège social :

2, Rue de la République
59780 - Willems